Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/10/2026 à 14h22
Réference de l'AR : 054-215404989-20260928-DELIB_50_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de Nancy

Commune de Seichamps

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en exercice :29

Date de convocation : 22 septembre 2026

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 22/09/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Présidence : Catherine KRIER, Maire.

Etaient présents :

DOUTÉ Fabien, ALBALADEJO Nicolas, LEFEVRE Mélanie, KACZMAREK Laëtitia, MARIN Marie-Pascale, RAMISCH Isabelle, MASSON Camille, SEFIANI Siham, KUJAWA Patrick, THIVET Laura, ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, HURET Emmanuelle, LHUILLIER Laurence, MOINE Philippe, LAPOINTE Annie, NORMANT Vincent, ASSIAKH Lucie, LHUILLIER Aurélien, LEFEUVRE Patrice, IUNG Romaric, DUBAS Patrick, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, PARET Evelyne, VERON Armelle

Absents représentés : DENAIX Christine pouvoir donné à PARET Evelyne, FORTINI Roland pouvoir donné à ARNAIZ DE LA FUENTE Miguel, GUILLIN Stéphane pouvoir donné à MOINE Philippe
Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur ALBALADEJO Nicolas

Membres présents.....26
Absents représentés…….....3
Absents.....0
Votants.....29

Délibération DELIB_50_2026
Fixation des tarifs pour le concert de Georgina Li (NJP) - Rapporteur : Laetitia KACZMAREK

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
26	*3*	*23*	*6*	*0*	*0*

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 et suivants relatifs aux compétences du conseil municipal et du Maire,

Vu la décision en date du 24 octobre 2022 instituant une régie de recettes pour l'encaissement de produits de la billetterie des spectacles et manifestations culturelles et sportives, régie N°20626,

Considérant la volonté de la commune de Seichamps de proposer une offre culturelle de qualité, accessible à tous, et de favoriser l'accès à la musique dans toute sa diversité, à travers l'accueil d'un événement musical proposé dans le cadre du Nancy Jazz Pulsations (NJP), avec le concert de Georgina Li, qui se tiendra le 13 octobre 2026 à Seichamps.

Considérant la nécessité de fixer les tarifs d'entrée afin de permettre la vente anticipée des billets et, le cas échéant, une vente sur place si des places demeurent disponibles,

Il est proposé au Conseil Municipal :

De fixer les tarifs d'entrée au concert comme suit :

- 10 € pour les adultes
- 5 € pour les enfants de moins de 16 ans

La billetterie sera ouverte à l'accueil de la mairie, auprès de la régie de recettes des spectacles REGIE N°20626. En cas de disponibilité de places le jour de l'événement, une billetterie sur place sera assurée.

Les recettes générées seront encaissées conformément aux modalités prévues dans la décision instituant la régie susmentionnée.

Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État et publiée dans les conditions prévues par la loi.

Adoptée à la majorité des votants.

Pour : 23

Contre : 6 (Mmes LANUEL-LE MARÉCHAL, LHUILLIER, VERON, MM. MOINE, GUILLIN, MARTIN)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 2 octobre 2026
Catherine KRIER,
Maire.



Catherine KRIER

Catherine KRIER
2026.10.02 14:06:52 +0200
Ref:11888091-17963696-1-D
Signature numérique
la Maire